

Samuel T. Owoeye, Maryam Tar, Eugenia Abiodun-Eniayekan et Olukayode T. Babatunde

Résumé

Depuis les années 1970 la question de productivité n'a cessé d'attirer l'attention des linguistes qui s'intéressent à l'étude des procédés morphologiques. Toutefois, la plupart des travaux dans ce domaine portent sur la mesure statistique qui cherche à établir la productivité quantitative des procédés en question. L'aspect qualitatif semble relativement marginalisé. Le point de vue adopté ici est que la disponibilité des suffixes constructionnels peut être étudiée d'un point de vue multidimensionnel. En nous appuyant, d'une part, sur l'approche lexématique de la morphologie constructionnelle et, d'autre part, sur le principe de contrainte de la Théorie de l'Optimalité, nous proposons quatre critères avec un système de contraintes pour l'examen de la disponibilité des suffixes appréhendée d'un point de vue qualitatif en français et probablement applicable en d'autres langues comparables. Notre proposition est ensuite appliquée à cinq suffixes du français - *-ant*, *-eur* -*ier*, *-iste* et *-oir*.

Abstract

Since the 1970s, the notion of productivity has not ceased to attract the attention of morphologists who have shown interest in the study of morphological processes. However, the majority of studies carried out in this domain have concentrated on the quantitative aspect of productivity and this has rendered the qualitative studies in the domain relatively marginalized. In this article, therefore, we argue that the availability of a given morphological process can be viewed from a multidimensional perspective. Taking our bearing from the framework of Lexeme-Based Morphological theory and the principle of constraints of the Optimality Theory, we propose four criteria with a constraints system for the study of morphological availability of suffixes in French which may probably be applicable in similar languages. Our proposal is then applied on five French suffixes viz: *-ant*, *-eur*, *-ier*, *-iste* and *-oir*.

Key Words: availability, constraints, criteria, optimality, suffixes

1. Introduction

Les études en productivité morphologique reconnaissent deux approches du phénomène (Bauer 2001:71) : l'une centrée sur la disponibilité et l'autre sur la rentabilité (Corbin 1987). La première se polarise sur la productivité qualitative, la seconde s'attache à la productivité quantitative. Les deux s'opposent en ce que la disponibilité est un fait de langue (une virtualité); elle est définissable comme la capacité fondamentale d'un procédé morphologique, déterminée par le système linguistique, à générer des créations. En revanche la rentabilité d'un procédé morphologique s'observe en discours : elle reflète l'exploitation de sa disponibilité en langue et elle est déterminée par des indices statistiques. Le présent article est consacré au pôle de la disponibilité, bien qu'il ait mauvaise presse dans la littérature, les recherches considérant majoritairement la notion de productivité dans une perspective strictement quantitative pour la raison que l'approche qualitative (qui cherche à établir la disponibilité d'un affixe) peut aboutir à des résultats erronés lorsqu'il s'agit de déterminer sa productivité (Baayen 1992, Dal 2003, Plag 2003). Dal (2003:11), par exemple, argumente contre l'approche qualitative que « la découverte d'une seule unité lexicale construite ne figurant pas dans les dictionnaires suffit pour décréter productif en synchronie le procédé qui

l'a formée. ». Notre hypothèse en revanche est que la disponibilité d'un suffixe donné peut avoir un rapport avec sa rentabilité quantitative pour la simple raison qu'un élément qui n'est pas disponible ne peut pas être rentable – autrement dit, la disponibilité est un préalable à la rentabilité, et compter les occurrences en discours ne fournit pas l'explication de la rentabilité si l'on n'en examine pas la source au sein du système de la langue. Ce point de vue va au-delà de l'existence simple d'un affixe ainsi que l'illustrent les propos de Dressler (2003:54) :

Statistic approaches [...] are of little relevance in themselves, because they refer to language norm and to individual performances. In fact, all corpora data are performance data which reflect the realization of linguistic norms and thus only indirectly the realization of the corpus producers' competence of the system of potentialities.

Les approches statistiques [...] ne sont guère pertinentes en elles-mêmes car elles se réfèrent à la norme de la langue ainsi qu'aux performances individuelles. En fait, les données du corpus sont celles de performances qui renvoient à la réalisation des normes linguistiques et partant aussi à la réalisation indirecte de la compétence des auteurs du corpus dans un système de potentialités. (*Notre traduction*)

Ainsi les enquêtes sur la productivité quantitative des procédés morphologiques dépendent-elles largement des données qualitatives, les constructions nouvelles étant inconcevables hors du système, ce qu'accréditent les observations de Fradin (2003:261) sur la productivité de la suffixation en *-able* : « la valence syntaxique des verbes bases de la suffixation en *-able* a un impact prépondérant sur la formation de ses dérivations ainsi que sur leur productivité », d'où il s'ensuit que si un suffixe est qualitativement disponible, sa rentabilité quantitative ne devrait pas faire de doute.

Etant donné cette hypothèse, l'objectif est de la valider en adaptant la notion de « contrainte » de la Théorie de l'Optimalité (TO dorénavant), afin d'élaborer des critères permettant de déterminer la disponibilité des procédés morphologiques en général et des suffixes constructionnels en particulier (voir Prince and Smolensky 1993: chap. 4-5 pour une vue détaillée de la TO). Tout d'abord sont passés en revue les travaux pertinents consultés dans le domaine de la disponibilité morphologique, ce qui nous permettra d'évaluer la pertinence de propositions antérieures et de mettre au point nos propres hypothèses heuristiques. Les critères de disponibilité qui seront formulés seront ensuite appliqués à cinq suffixes agentifs du français : *-ant*, *-eur*, *-ier*, *-iste* et *-oir*.

2. Aperçu de la disponibilité morphologique dans la littérature

La notion de « disponibilité » comme aspect de l'étude de la productivité n'a pas encore attiré assez d'attention même après la thèse d'état de Corbin en 1987 : la plupart des morphologues qui s'intéressent à la notion de « productivité morphologique » (voir par exemple Baayen et Lieber 1991, Baayen 1992, Baayen et Renouf 1996, Aliquot-Suengas 2003, Fernández Domínguez et al 2007) la conçoivent comme un phénomène exclusivement quantitatif n'ayant aucun rapport avec la qualité linguistique des procédés morphologiques. A notre connaissance, seul le travail de Faitelson-Weiser et Gingras (1992: 44-52) a tenté de postuler des critères permettant de déterminer la disponibilité des suffixes. Selon ces auteurs, trois séries de facteurs d'ordres quantitatif, sémantique et morphologique sont pertinentes pour ce faire, à partir de quoi sont formulés les cinq critères de disponibilité suivants :

1. La productivité des suffixes.
2. La dispersion homonymique des suffixes.

3. L'indice de lexicalisation des suffixes.
4. L'indice de spécialisation des suffixes.
5. La disponibilité des réalisations des suffixes.

D'après ces auteurs, le dernier critère (5), à son tour, ressortit à la combinaison de plusieurs autres:

- a. La productivité des réalisations suffixales.
- b. La distribution géographique et stratique des réalisations suffixales.
- c. L'indice d'auto-substitution des réalisations suffixales.
- d. L'indice de soustraction des réalisations suffixales.
- e. Les réalisations suffixales et le modèle général de dérivation suffixale.
- f. Les réalisations suffixales et les modifications supplémentaires.
- g. Le calcul de la disponibilité des réalisations suffixales.

Nous suivons Faitelson-Weiser et Gingras sur le fait que la disponibilité d'un suffixe est d'ordre sémantique, morphologique et quantitatif, mais nous ajoutons que la distribution syntaxique des lexèmes bases joue aussi un rôle pertinent et nous considérons que leurs critères ne sont pas toujours convaincants. Nous trouvons déroutant de calculer la productivité des suffixes avant de déterminer leur disponibilité étant donné l'optique que nous adoptons dans ce travail. Leurs critères résultent certes de la définition qu'ils donnent de la notion de « disponibilité » :

Enfin, la disponibilité est pour nous [...] un indice qui nous indique quelles sont les possibilités qu'a un suffixe ou une réalisation suffixale d'être utilisé ou identifié comme tel par l'usager de la langue. De ce point de vue, notre disponibilité, tout en ressemblant à la notion de productivité postulée par d'autres auteurs [...] en diffère parce que, en plus de faire appel à la possibilité de reconnaissance d'un élément, et non pas seulement à celle de son utilisation, nous ne limitons pas cette notion à la formation d'entités lexicales nouvelles ou néologiques ; au contraire, nous l'étendons à toute formation d'entités lexicales suffixées ou dérivées par l'usager de la langue. (p.43)

Pour nous en revanche, et à l'instar de beaucoup d'autres morphologues cités auparavant, la disponibilité est un aspect complémentaire de l'étude de la productivité. Cependant, les critères de ces auteurs serviront de guide pour la formulation – plus simple – de ceux que nous proposons dans ce travail.

3. Critères de disponibilité des suffixes

Nous proposons ici quatre critères pour déterminer la disponibilité morphologique des suffixes. Ce sont la valeur synchronique suffixale, la distribution syntaxique d'input morphologique, la distribution sémantique d'output morphologique et le blocage suffixal – le choix des termes *input* et *output* relève simplement du souci d'accorder notre terminologie avec celle d'autres morphologues contemporains telle Dal (2004: 2):

J'utilise ici délibérément les dénominations d'*input* et d'*output*, auxquelles on pourrait préférer celles d'*entrée* et *sortie*, parce que ce sont elles qui sont employées actuellement dans bon nombre de travaux, y compris dans le domaine français. Par ailleurs, l'abandon de la notion de dérivation en morphologie qui se dessine actuellement rend impropre le couple *base / dérivé*.

Les sous-sections qui suivent fournissent la définition et l'explication des quatre critères que nous proposons.

3.1 La valeur synchronique suffixale

La valeur synchronique suffixale ici concerne le statut actuel (+ / – vivant) d'un suffixe donné : notre hypothèse est que le caractère « vivant » du suffixe est un signe de sa disponibilité en langue – l'inverse étant vrai de ceux qui sont considérés comme morts, c'est-à-dire qui ne sont plus en état de produire des mots nouveaux. Grevisse (1993:98) donne pour ce cas l'exemple de *-ie* (*jalousie*, *mairie*) dérivés respectivement de *jaloux* et *maire* maintenant supplanté par le suffixe *-erie* (*fourberie*, *causerie*, etc.). Selon Grevisse (*ibid.*), un suffixe peut tomber en désuétude pour des raisons phonétiques : s'il est constitué de voyelles et de consonnes (*-ité*), il a plus de chances de survivre que s'il se réduit à une voyelle orale (*-ie*). Une autre observation est qu'un suffixe dont le sens est bien transparent (*-eur*) est aussi plus viable que si son sens se confond avec celui d'autres suffixes, ou reste opaque (*-ain*). Lorsqu'un affixe tombe en désuétude, il sort de l'esprit des locuteurs et n'est plus reconnu par eux comme pouvant former de nouveaux mots. Grevisse (*ibid.*) fait encore les remarques suivantes :

Dans un suffixe vivant, l'esprit aperçoit nettement une idée abstraite générale qui s'ajoute à l'idée exprimée par le radical : *périssable* présente à l'esprit l'idée de *périr*, à laquelle s'ajoute l'idée de possibilité – dans un suffixe mort, l'esprit ne reconnaît pas, en général, l'idée secondaire ajoutée à l'idée exprimée par le radical.

En fait, pour un suffixe mort, les autres critères de disponibilité deviennent inapplicables, ce qui est une confirmation de la consistance de notre hypothèse.

3.2 La distribution syntaxique d'input morphologique

Pour déterminer la disponibilité d'un suffixe, l'étendue catégorielle de l'input, c'est-à-dire de la base, est pertinente – ce que Grevisse (1993:98) désigne comme l'étendue de l'emploi des suffixes :

Certains suffixes étendent leur emploi. Ainsi *-oir*, qui s'ajoute normalement à un verbe (*arroser*, *arrosOIR*), peut s'ajouter à un nom : *Bougie*, *bougeOIR* – les dérivés en *-age* et en *-able* supposent, en général, l'existence d'un verbe (*bavarder*, *bavardAGE* ; *blâmer*, *blâmABLE*) ; mais sans s'appuyer sur un thème verbal, l'analogie a créé *pourcentage*, *charitable*, etc.

Ce critère de distribution syntaxique, l'« input morphologique » se fonde sur l'hypothèse qu'un suffixe qui accepte deux catégories syntaxiques (ou plus) comme inputs sera plus disponible, toutes choses égales et d'autres critères de disponibilité pris en compte, qu'un autre suffixe qui n'accepte qu'une catégorie. Ainsi, le suffixe *-aire* permet de construire, uniquement sur base nominale, des noms comme *actionnaire*, *disquaire*, qui désignent une fonction ou un métier, l'hypothèse est qu'il est moins disponible que le suffixe *-eur* qui, lui, construit des noms de sens similaire sur base nominale (*chroniqueur*) mais aussi sur base verbale (*faucheur*).

En ce qui concerne l'input pour la morphologie constructionnelle en général, les catégories syntaxiques que nous jugeons pertinentes sont le nom, le verbe, l'adjectif et l'adverbe, ce que Corbin (1991) désigne comme « les bases d'opérations de dérivation », à l'instar d'Aronoff (1976:20) qui les dénomme « catégories lexicales majeures » :

We must determine what sort of new words can be coined. The restriction here is very clear and pervasive. The only classes of words to which new words can be added by coining are the major lexical categories N, V, A, Adv. New coinings cannot be

added to the various « grammatical » categories : pronoun, determiner, quantifier, conjunction, preposition, particle, modal, auxiliary, etc.

On doit déterminer le type de mot nouveau qu'on peut forger. Les restrictions sont ici claires et pénétrantes. Seules les catégories lexicales N, V, Adj, Adv sont les types de mots qui peuvent servir de bases pour la construction de mots nouveaux. On ne peut pas forger de mots nouveaux sur les catégories grammaticales telles que le pronom, le déterminant, le quantifiant, la conjonction, la préposition, le partitif, le modal, l'auxiliaire, etc. (*Notre traduction*)

L'affirmation ci-dessus peut paraître trop absolue, au moins pour ce qui concerne le français, puisqu'il existe quelques contre-exemples, certes restreints en nombre et non généralisables, mais qui n'en méritent pas moins d'être signalés ; par exemple : l'adjectif *deuxième* est formé sur le déterminant numéral cardinal *deux* (et de même tous les autres cardinaux donnent lieu aux adjectifs correspondants) ; le verbe *contrer* est construit sur la préposition *contre* ; les pronoms *tu* et *vous* sont à la base des verbes *tutoyer*, *vouvoyer*, etc. Néanmoins, ces contre-exemples sont trop restreints pour que l'on considère le déterminant et la préposition comme susceptible de produire des nouveaux mots d'une façon productive en français contemporain.

L'appartenance catégorielle de la base donne lieu à la distinction entre « contrainte » et « non contrainte ». Si on peut trouver dans des dictionnaires quelques exemples vérifiant des constructions à partir d'une base lexicale donnée, on conclut qualitativement que le suffixe en question n'est pas contraint par ladite base. En revanche, si un suffixe ne vérifie pas des constructions à partir d'une base parmi les quatre retenues, alors, on estime que ladite base constitue une contrainte pour le suffixe en question.

3.3 La distribution sémantique d'output morphologique

La distribution sémantique de l'output morphologique, en tant que critère de disponibilité morphologique, correspond au nombre de pôles sémantiques que peut mettre en jeu un procédé suffixal donné. L'impact que la distribution sémantique peut avoir sur la productivité d'un procédé morphologique est déjà postulé par Bréal (1983:143):

A mesure qu'une signification nouvelle est donnée au mot, il a l'air de se multiplier et de produire des exemplaires nouveaux, semblables de forme, mais différents de valeur. Nous appellerons ce phénomène de multiplication « la polysémie ».

Bien que Bréal ne parle pas directement de la disponibilité ou de la productivité morphologique, l'inférence selon laquelle un suffixe polysémique est plus disponible qu'un autre qui est monosémique est légitime quand d'autres critères de disponibilité sont pris en considération. Un suffixe polysémique est une forme (par exemple le suffixe *-eur*) qui se greffe sur une certaine base (par exemple un verbe), le résultat étant susceptible de recevoir différentes interprétations : ainsi, *chanteur* désigne quelqu'un qui chante mais *planeur* désigne quelque chose qui plane (une sorte d'avion) – l'agent (« celui qui fait l'action ») est donc soit un humain, soit un non-animé, et il y a par conséquent deux acceptions du nom résultant de la suffixation (ce que montre *batteur*, qui peut désigner un humain ou un instrument). Le cas du suffixe *-iste* est un peu différent, car il désigne toujours un humain caractérisé, d'une manière ou d'une autre, par un certain choix idéologique ou une certaine activité, et s'attache à un nom, mais la polysémie provient des différentes acceptions des noms résultant de la dérivation selon le sens de la base :

- ou bien le suffixe se greffe sur un nom désignant une discipline pour en désigner le spécialiste (*chimie / chimiste*),

- ou bien il s'adjoint à un nom désignant un objet, un instrument, un lieu (professionnel) et désigne alors celui/celle qui pratique une certaine activité, éventuellement professionnelle (*dentiste, guitariste, cycliste, garagiste*),
- ou bien il s'attache à un nom propre pour désigner un partisan de la théorie (au sens large) que le porteur du nom propre a illustré (*gaulliste, maoïste*),
- ou bien il complète un nom commun et désigne un partisan de ce qu'exprime ce nom (*abstentionniste, anarchiste*)– ici, il peut aussi s'attacher à un adjectif (*royaliste*),

etc.

On observe que le suffixe *-eur* comme le suffixe *-iste* recouvrent, de par leur polysémie, un certain nombre de cas de figure, ce qui (on peut le supposer) va multiplier leur fréquence. En revanche, d'autres suffixes apparaissent limités à l'expression d'une seule désignation, comme *-ier* qui ne forme que des métiers (*bouillonner, limonadier, verrier* etc.).

3.4 Le blocage suffixal

La notion de « blocage » soulève la notion connexe de « concurrence morphologique » ou « rivalité morphologique ». En morphologie constructionnelle, on dit que deux suffixes sont en concurrence s'ils se caractérisent par des propriétés syntaxiques ou sémantiques similaires. Cette concurrence aboutit, la plupart du temps, à un phénomène de blocage suffixal par lequel l'une des deux constructions lexicales potentielle est interdite du fait de l'existence de l'autre. Depuis Aronoff (1976), la notion de « blocage morphologique » a été considérée comme pertinente pour déterminer la productivité d'un suffixe donné ; elle correspond au cas où une formation morphologique potentielle est bloquée non pas à cause de restrictions structurales (sémantique ou syntaxique) mais plutôt du fait de restrictions extra-grammaticales (popularité d'un mot ne nécessitant pas la construction d'une dérivé synonyme). Deux types de blocage sont distingués : blocage de type et blocage d'occurrence (*type blocking* et *token blocking* en anglais), par Aronoff (1976), Rainer (1988), Plag (1999, 2004) et Bauer (2001). Le premier est le cas lorsqu'il est impossible d'appliquer un patron donné à cause de l'existence d'un patron synonyme : par exemple les suffixations en *-eur* et en *-ant* du français, à partir d'un verbe, pour exprimer « l'agent de l'action » exprimée par ce dernier : *vendeur* « celui qui vend », *étudiant* « celui qui étudie » (il pourrait exister **vendant* et **étudieur*). Le blocage d'occurrence se rencontre si une construction potentielle est empêchée à cause de l'existence préalable d'un mot non construit synonyme. Ainsi, le mot *bavard*, attesté depuis 1532 (voir *TLFi*), bloque la construction potentielle de **bavardeur*.

Nous proposons de faire du blocage suffixal un critère de disponibilité morphologique, avec l'hypothèse qu'un suffixe marqué par une forte possibilité de bloquer des constructions potentielles des autres suffixes serait plus disponible qu'un autre suffixe marqué par une faible possibilité de bloquer ses concurrents. Par exemple si le suffixe agentif *-eur* démontre, à partir d'un corpus donné, une forte possibilité de bloquer le suffixe agentif *-ant* sans assez de résistance par le dernier, cela implique que le premier est plus disponible que le dernier. Si nous adoptons cette hypothèse, selon laquelle c'est le suffixe qui a le moins de risques d'être bloqué et le plus fort pouvoir bloquant qui est le plus disponible, c'est sur la base de Plag (2003:81):

The higher the frequency of a given word, the more likely it was that the word blocked a rival formation. Both idiosyncratic words and regular complex words are able to block other forms, provided that the blocking word is stored.

Plus haute est la fréquence d'un mot donné, plus il aurait la capacité de bloquer une formation concurrente. Les mots

stylistiques et les mots réguliers complexes sont tous susceptibles de bloquer d'autres formes de mots, pourvu que le mot qui bloque soit attesté. (*Notre traduction*).

Par exemple, si l'on observe dans un corpus donné que le suffixe agentif *-iste* bloque sans résistance la formation de beaucoup de mots potentiels en *-ier*, l'hypothèse interprétative est que le premier n'est pas contraint pas le critère de blocage vis-à-vis le dernier et que par conséquent cela affecterait le degré de disponibilité des deux suffixes du point de vue du critère de blocage.

4. La TO et le système de contraintes suffixales

La TO comme, il a été souligné plus haut, est une théorie de contraintes, ce qui justifie notre adoption et adaptation du tableau de contraintes tel que présenté comme suit par McCarty et Prince (1997 :59) :

Tableau 1 : *Tableau de contraintes dans la TO*

Candidats	Con A	Con B
$k - cand_1$		*
$k - cand_2$	* !	

Dans le tableau, deux candidats sont soumis à deux contraintes *Con A* et *Con B*. Après l'évaluation *Eval*, le $cand_1$ est optimal parce qu'il est marqué par une contrainte violable. Le $cand_2$, en revanche échoue parce qu'il est marqué par une contrainte rédhitoire (une contrainte qui n'est pas violable – l'astérisque (*) représentant une violation simple, l'astérisque plus le point d'exclamation (* !). une violation rédhitoire.

Bien que la TO soit une théorie phonologique au départ, les principes majeurs qui la sous-tendent peuvent être adaptés d'une façon féconde à l'évaluation de la disponibilité des procédés morphologiques – surtout ceux suffixaux : il apparaît du fait que la construction des mots complexes obéit à des contraintes hiérarchisées de bonne formation non seulement en français mais aussi dans d'autres langues hautement morphologiques. Les contraintes à mettre en vedette dans l'évaluation des procédés suffixaux dépendent des suffixes sous examen parce que les suffixes, bien qu'ils se soumettent aux quatre critères préalablement proposés, n'impliquent pas les contraintes similaires, ce qui vaut dire que la formulation des contraintes suffixales ne se fera hors du suffixe (ou des suffixes) spécifié(s) dans une étude de disponibilité. Par conséquent, les contraintes qui valent pour les cinq suffixes auxquels nous allons appliquer nos critères de disponibilité seront formulées dans la section qui suit.

5. Contraintes suffixales appliquées à cinq suffixes agentifs du français

Les critères et le système de contraintes suffixales que nous proposons pour la détermination de la disponibilité des suffixes en général vont maintenant donner lieu à exemplification ; leur application aboutit à distinguer quatre degrés hiérarchiques de disponibilité : affixe

indisponible, affixe disponible, affixe moins disponible et affixe plus disponible. Le Tableau 2 qui suit pourrait typiquement représenter les critères et les contraintes à mettre en vedette pour l'évaluation de la suffixation agentive du français ayant pour candidats les suffixes *-ant*, *-eur*, *-ier*, *-iste*, et *-oir*

Tableau 2 : *Tableau de contraintes pour cinq suffixes du français*

Candidats	ConA * !	Con B * * *	Con C * * * * * *	Con D *****
<i>-ant</i>	?	?	?	?
<i>-eur</i>	?	?	?	?
<i>-ier</i>	?	?	?	?
<i>-iste</i>	?	?	?	?
<i>-oir</i>	?	?	?	?

Le tableau ci-dessus montre qu'il y a quatorze contraintes au total à considérer pour évaluer la disponibilité des cinq suffixes agentifs en français comme présentés dans le tableau. Il y a une contrainte rédhitoire et treize contraintes violables. La seule contrainte rédhitoire (non-violable) se rapporte au premier critère de la valeur synchronique des suffixes. Les trois contraintes qui suivent se rattachent au critère de la distribution syntaxique des suffixes : ici seuls le nom, le verbe et l'adjectif sont pertinents (l'adverbe n'est pas à considérer parce qu'elle ne sert pas de base pour aucun des suffixes sous examen). En ce qui concerne les six contraintes suivantes, elles se renvoient au critère de la distribution sémantique des suffixes ; six interprétations sémantiques sont possibles pour la suffixation agentive en français : agent habituel animé, agent habituel inanimé, agent instrumental, agent professionnel, agent partisan-idéologique et agent locatif. Comme cinq suffixes sont à examiner, quatre contraintes de blocage suffixal sont impliquées : un suffixe ne peut pas bloquer les constructions potentielles par lui-même mais plutôt par ses concurrents. Ici, il y a quatre concurrents pour chacun des cinq suffixes.

Pour appliquer les critères de contraintes proposés dans cette étude à la suffixation agentive du français, nous exploitons l'ensemble des noms d'agent construits à partir des cinq suffixes choisis selon la documentation du *Trésor de la Langue Française informatisé* (désormais *TLFi*), Le *Trésor de la Langue Française* (TLF) est un dictionnaire de la langue française des XIXe et XXe siècles comportant 16 volumes et 1 supplément et se compose de

100 000 mots (chacun avec des remarques sur son étymologie, son sens et sa datation), 270 000 définitions, 430 000 exemples et 350 millions de caractères. Le *TLFi* qui est la version électronique du TLF est disponible pour un usage gratuit. Pour une étude de disponibilité qui est plus ou moins qualitative, un dictionnaire nous paraît suffisant. Le nombre des noms d'agent construits à partir de chacun des suffixes selon ce dictionnaire est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 3. *Noms d'agent construits par cinq suffixes selon le TLFi*

Suffixe	N ⁰ de mots
-ant	63
-eur	1, 294
-ier	342
-iste	365
-oir	111

D'abord, la valeur synchronique des suffixes : vu la datation de chacun des mots issus du *TLFi*, on peut estimer qu'aucun des cinq suffixes n'est encore en désuétude ; alors la valeur synchronique ne constitue pas une contrainte à aucun des suffixes soumis à l'évaluation. Cette affirmation est due au fait que dans notre corpus, on trouve, pour les cinq suffixes, des noms d'agent construits aussi récent que pendant le XX^{ème} siècle (à noter que le TLF est un dictionnaire de XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) dont les exemples suivants :

- ant assouplissant (1929), hellénisant (1935), redoublant (1981).
- eur abracteur (1958), inséminateur (1950), programmeur (1960).
- ier bécassier (1945), salonnier (1960), chevrier (1968).
- iste frigoriste (1955), éthologiste (1968), auriste (1970).
- oir écorcoir (1907), claquoir (1932), alésoir (1963).

Ensuite, pour ce qui concerne la distribution syntaxique de l'input pour les cinq suffixes, le Tableau 4 présente des exemples tirés du *TLFi* :

Tableau 4. *Distribution syntaxique de cinq suffixes agentifs*

Input Suffixes	Nom	Verbe	Adjectif
-ant	<i>Analgésiant</i> (<i>analgésie</i>), <i>arabisant</i> (<i>arabe</i>), <i>romanisant</i> (<i>roman</i>)	<i>fabricant</i> (<i>fabriquer</i>), <i>pratiquant</i> (<i>pratiquer</i>), <i>suppléant</i> (<i>suppléer</i>)	*
-eur	<i>adducteur</i> (<i>adduction</i>), <i>buteur</i> (<i>but</i>), <i>fourrageur</i> (<i>fourrage</i>)	<i>blagueur</i> (<i>blaguer</i>), <i>confiseur</i> (<i>confire</i>), <i>délivreur</i> (<i>délivrer</i>)	*
-ier	<i>grenadier</i> (<i>grenade</i>), <i>hospitalier</i> (<i>hôpital</i>), <i>jambier</i> (<i>jambe</i>),	<i>manœuvrier</i> (<i>manœuvrer</i>), <i>pâtissier</i> (<i>pâtisser</i>), <i>terrassier</i> (<i>terrasser</i>)	*
-iste	<i>machiniste</i> (<i>machine</i>), <i>nouvelliste</i> (<i>nouvelle</i>), <i>ornemaniste</i> (<i>ornement</i>),	<i>aliéniste</i> (<i>aliéner</i>), <i>armoriste</i> (<i>armorier</i>)	<i>opportuniste</i> (<i>opportun</i>), <i>pacifiste</i> (<i>pacifique</i>), <i>sensualiste</i> (<i>sensuel</i>),
-oir	*	<i>remontoir</i> (<i>remonter</i>), <i>séchoir</i> (<i>sécher</i>), <i>tordoir</i> (<i>tordre</i>).	*

Vu à travers ce tableau, tandis que les premiers suffixes *-ant*, *-eur* et *-ier* peuvent se rattacher à des bases nominales et verbales, sauf le candidat *-iste* est capable de collaborer avec les trois bases possibles dans ce contexte – bases nominale, verbale et adjectivale. Le dernier suffixe *-oir* accepte seulement la base verbale. Du point de vue de la valeur syntaxique, donc, le suffixe agentif *-iste* est plus disponible que les autres parce qu'il n'est pas atténué par aucune des trois contraintes. Aussi, les suffixes *-ant*, *-eur* et *-ier*, assujettis par une seule contrainte (base adjectivale) chacun sont plus disponibles que le suffixe *-oir* qui est subjugué par deux contraintes syntaxiques (bases nominale et adjectivale).

Pour appliquer le critère de distribution sémantique des affixes à la suffixation agentive du français, il y a lieu de considérer, tout d'abord, le nombre de pôles sémantiques

impliqués lorsqu'il s'agit de l'agentivité linguistique. Suivant l'ensemble des travaux de Benveniste (1975 :61), Booij (1986 :509), Anscombe (2003 :18) et Rossenberg (2008 :149), nous postulons ici six pôles sémantiques pour les cinq suffixes comme ils se présentent dans le Tableau 5 ci-dessous :

Tableau 5 : *Distribution sémantique de cinq suffixes agentifs*

output suffixes	animé habituel	inanimé habituel	professionne l	instrument al	partisan- idéologique	locatif
-ant	<i>gagnant, mendiant, votant</i>	<i>absorbant, adjuvant ramollissant</i>	<i>abattant, fabricant, négociant</i>	<i>abluant, adouçissant</i>	<i>arabisant, hébraisant, hellénisant</i>	*
-eur	<i>bienfaiteur querelleur toucheur</i>	<i>basculeur gobeur leveur</i>	<i>footballeur, glossateur, habilleur</i>	<i>liquéfacteur, maquilleur, nébuliseur</i>	<i>confesseur, décentralisateur sectateur</i>	*
-ier	<i>momier, négrier vacancier</i>	<i>amandier, dattier, pommier</i>	<i>greffier, haussier, hôtelier</i>	<i>balancier, cafetière daubière.</i>	*	*
-iste	<i>bicycliste, logiste, touriste</i>	*	<i>lampiste, machiniste, motoriste</i>	<i>Baliste</i>	<i>extrémiste, fataliste, gluckiste,</i>	*
-oir	*	*	*	<i>arrosoir, débouchoir, ourdissoir</i>	*	<i>abattoir, échaudoir, pourrissoir</i>

On voit par le Tableau 5 que les suffixes *-ant* et *-eur* sont chacun marqués par une seule contrainte sur le plan sémantique des outputs : ils ne s'utilisent pas pour construire les noms d'agents locatifs. En revanche, les suffixes *-ier* et *-iste* sont chacun subjugués par deux contraintes sémantiques : tandis que *-ier* ne construit ni un nom d'agent partisan-idéologique ni un nom d'agent locatif, *-iste* ne forme ni un nom d'agent inanimé habituel ni un nom d'agent locatif. Quant à *-oir*, il est frappé par quatre des six contraintes du critère de distribution sémantique : il ne construit que les noms d'agent instrumentaux et locatifs. On peut par conséquent dresser une hiérarchie de disponibilité des cinq suffixes du point de vue de distribution sémantique ainsi : tous les cinq suffixes sont individuellement disponibles ; les suffixes *-ant* et *-eur* sont plus disponibles que les autres ; les suffixes *-ier* et *-iste* sont moins disponibles que les suffixes *-ant* et *-eur*, mais plus disponibles que le suffixes *-oir* qui est le moins disponible des cinq.

Comme il a été souligné plus haut, la capacité d'un affixe à bloquer la formation d'un mot construit potentiel par un autre affixe synonyme peut affecter la disponibilité desdits

suffixes et c'est la raison pour laquelle le bocage affixal est un des quatre critères de disponibilité proposés dans cette étude. Les enjeux de cette capacité de blocage parmi les cinq suffixes agentifs dont il s'agit ici sont systématiquement démontrés dans le Tableau 5 suivant :

Tableau 6 : Enjeux de *bocage affixal* parmi les suffixes *-ant*, *-eur*, *-ier*, *-iste* et *-oir*

Suffixes	Enjeux de blocage			
	Noms construits attestés et leur sémantique	Input syntaxique	Noms construits potentiels	Input syntaxique potentiel
<i>-ant</i>	mendiant – qui mendie	mendier	*mendieur	mendier
<i>-eur</i>	arracheur – qui arrache bachoteur – qui conduit un bachot arnaqueur – qui pratique l'arnaque détonateur – outil qui sert à détoner	arracher bachot arnaque détoner	*arrachant *bachotier *arnaquiste *détonatoir	arracher bachot arnaque détoner
<i>-ier</i>	cachotier – qui fait des cachotteries canotier – qui pratique le canotage	cachoter canotage	*cachoteur *canotiste	cachoter canotage
<i>-iste</i>	bouquiniste – revendeur de vieux livres	bouquin	*bouquinnier	bouquin
<i>-oir</i>	mousoir – ustensile utilisé pour faire mousser	mousser	*mousseur	mousser

Linguistiquement parlant, le seul principe qui peut empêcher la construction de **mendieur*, **arrachant*, **bachotier*, **arnaquiste*, **détonatoir*, **canotiste*, **bouquinnier* et **mousseur* est la notion de blocage morphologique : ils sont des mots construits potentiels bloqués par *mendiant*, *arracheur*, *bachoteur*, *arnaqueur*, *détonateur*, *cachotier*, *canotier*, *bouquiniste* et *mousoir* respectivement. Par exemple, rien en grammaire française de la formation des noms d'agent en *-eur* peut expliquer la non-attestation de **mendieur* sauf qu'il n'est plus nécessaire grâce à l'attestation populaire de *mendiant* issu du suffixe *-ant*. La même affirmation tient pour les autres exemples ci-dessus tirés du TLFi. Le Tableau montre que le suffixe *-eur* est hautement capable de bloquer les formations potentielles par ses concurrents. Ce suffixe peut bloquer les constructions potentielles par tous les autres quatre suffixes – il n'est atténué par aucune des quatre contraintes, *-ant*, *-ier*, *-iste* et *-oir*. Pour le suffixe *-ier*, au contraire, il ne peut bloquer que *-eur* et *-iste*. Quant aux *-ant*, *-iste* et *-oir*, ils sont, eux assujettis chacun par trois contraintes de blocage affixal, ne pouvant bloquer qu'un seul autre suffixe chacun parmi leurs concurrents. Donc, on peut affirmer que, du point de vue de blocage suffixal, le suffixe *-eur* est plus disponible que les autres quatre suffixes.

D'une façon hiérarchique, *-ier*, certes, est moins disponible que *-eur*, mais il est plus disponible que *-ant*, *-iste* et *-oir* qui, eux, occupent le même niveau de disponibilité dans ce contexte.

Analyse faite, nous pouvons maintenant déterminer le degré de disponibilité de chacun des suffixes passés à l'examen. Le Tableau 7 récapitule les contraintes totales attribuées à chacun de ces suffixes :

Tableau 7 : *Contraintes affixales pour -ant, -eur, -ier, -iste et -oir*

Contraintes Candidats	Valeur synchronique	Distribution syntaxique des inputs	Distribution sémantique des outputs	Blocage affixale
<i>-ant</i>		*	*	***
<i>-eur</i>		*	*	
<i>-ier</i>		*	**	**
<i>-iste</i>			**	***
<i>-oir</i>		**	****	***

D'abord, il est à noter encore que seule la contrainte rédhitoire (critère de la valeur synchronique) peut rendre un suffixe complètement indisponible. Comme aucun des suffixes n'est frappé par cette contrainte toute puissante, il s'ensuit de postuler que tous les cinq suffixes sont chacun et individuellement disponibles. Cela dit, *-eur* avec deux contraintes seulement est relativement le plus disponibles des cinq suffixes. Trois suffixes, c'est-à-dire *-ant*, *-ier* et *-iste*, sont marqués par cinq contraintes chacun : ils sont disponibles mais moins disponibles que *-eur*. Enfin, le suffixe *-oir* avec neuf contraintes se positionne comme le moins disponible des cinq candidats.

Conclusion

Dans ce travail, nous avons avancé l'hypothèse que l'étude de la productivité morphologique doit prendre en compte non seulement l'aspect de la rentabilité mais aussi l'angle de la disponibilité; plus spécifiquement, il a été postulé que la disponibilité d'un suffixe doit être vue dans une perspective multidimensionnelle de contraintes qualitatives. Comme ça, on peut distinguer entre un affixe disponible et un autre indisponible. Et là où deux affixes synonymes sont soumis à l'évaluation, on doit pouvoir prédire celui qui est plus ou moins disponible que l'autre. Nous pensons que des études strictement quantitatives nient à la productivité morphologique son statut d'un domaine digne de recherche linguistique. C'est cette même opinion que Dal (2003 :10) émet lorsqu'elle remarque que l'approche quantitative visant à mesurer la productivité des procédés morphologiques « confond en outre

productions présente et passée, et ne dit en définitive rien linguistiquement du procédé concerné ». Pour que des recherches sur la productivité morphologique soient proprement scientifiques ou objectives, des études qui cherchent à établir le niveau de disponibilité des procédés morphologiques doivent mériter l'attention des morphologues qui s'intéressent au domaine. En outre, comme la plupart des mesures du degré de la rentabilité des procédés morphologiques reposent sur le nombre des hapax, nous en concluons l'hypothèse selon laquelle un procédé considéré comme plus disponible serait plus rentable qu'un autre procédé moins disponible, car plus haute est la disponibilité d'un procédé donné, plus grand serait le nombre de ses hapax. A notre avis, c'est le degré de disponibilité d'un affixe qui détermine le degré de sa rentabilité car, pour emprunter notre conclusion au philosophe latin Lucrèce, « *ex nihilo nihil, in nihilum nihil posse reverti* » (aucune chose ne peut venir de rien, ni retourner à rien). La création de néologismes que représentent les hapax doit être prise dans le sens de « *creatio ex materia* » (création à partir d'une chose qui préexiste).

Dans la dernière analyse, force nous est de noter ici que tandis que les quatre critères que nous proposons dans ce travail devraient être applicables à tous les affixes tant en français qu'en d'autres langues semblables, les contraintes ne sont applicables que pour la suffixation agentive du français. Néanmoins, ils peuvent servir de base pour la formulation de ceux pour d'autres catégories de suffixes du français en particulier et des autres langues en général. La suffixation agentive n'est qu'une catégorie des procédés suffixaux parmi d'autres comme, par exemple, la suffixation verbale, la suffixation nominale diminutive, la suffixation adjectivale diminutive, la suffixation adjectivale évaluative et la suffixation adjectivale relationnelle, la suffixation adverbiale, etc.

Références

- Agren, Malin (2008) : *A la recherche de la morphologie silencieuse*. Lund : Media-Tryck.
- Aliquot-Suengas, Sophie (2003) : « La productivité actuelle du suffixe –ade du français ». *Langue française*. 140, 38-55.
- Anscombe, Jean-Claude (2003) : « L'agent ne fait pas le Bonheur: agentivité et aspectualité dans certains noms d'agent en espagnol et en français ». *Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses*, 11-27.
- Aronoff, Mark (1976) : "Word Formation in Generative Grammar". *Linguistic Inquiry. Monograph One*, Cambridge: MIT Press.
- Baayen, Harald (1992): "Quantitative aspects of morphological productivity". *Yearbook of Morphology*. 109-149.
- Baayen, Harald. and Lieber, Rochelle (1991): "Productivity and English Derivation: A Corpus-Based Study". *Linguistics*. 29 5, 801-843.
- Baayen, Harald. and Renouf, Antoinette (1996): "Chronicling the Times: Productive Lexical Innovations in an English Newspaper". *Language*. 72, 69-96.
- Bauer, Laurie (2001): *Morphological Productivity*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Benveniste, Emile (1975) : *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*. Paris : Librairie de l'Amérique et d'Orient.
- Booij, Geert (1986): "Form and Meaning in Morphology : The Case of Dutch Agent Nouns". *Linguistics*, 24. 503-517.
- Bréal, Michel (1983): *Essai de sémantique*. Paris : Gérard Montfort.

- Bybee, Joan L. (1991) : "Natural Morphology : The Organization of Paradigms and Language Acquisition". In Huebner, T. & Ferguson, C.A (eds): *Crosscurrents in Second Language Acquisition and Linguistic Theories*, ed., 67-91. Amsterdam: John Benjamins
- Bybee, Joan L. (2001): *Frequency and the Emergence of Linguistic Structure*, Amsterdam: John Benjamins.
- Corbin, Danielle (1987) : *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Lille: Presses Universitaires de Lille.
- Corbin, Danielle (1991) : « La morphologie lexicale : bilans et perspectives ». *Travaux de linguistique*, 23. 33-56.
- Dal, Georgette (2003) « Productivité morphologique : définitions et notions connexes ». *Langue Française*, 140. 3-25.
- Dal, Georgette (2004) : « Vers une morphologie de l'évidence : d'une morphologie de l'input à une morphologie de l'output ». Document de synthèse présenté dans le cadre de l'habilitation à diriger des recherches.
<http://stl.recherche.univlille3.fr/sitespersonnels/dal/2004habilitation%20Dal.pdf>
- Dressler, Wolfgang (2003): "Degrees of Grammatical Productivity in Inflectional Morphology". *Italian Journal of Linguistics*, 15. 31-62.
- Ellis, Nick (2003): "Constructions, Chunking and Connectionism: The Emergence of Second Language Structure". In Doughty, J. Catherine and Long, H. Michael (eds): *The Handbook of Second Language Acquisition*. 63-103. London: Blackwell.
- Faitelson-Weiser, Silvia. et Gingras, René (1992): « La disponibilité suffixale ». *Langues et Linguistiques*, 18. 37 – 66.
- Fernández- Domínguez, Jesús., Diaz, N. Anna. And Pavol, Štekauer (2007) : "How is Low Morphological Productivity Measured"? *Atlantis*, 29. 25-54.
- Fradin, Bernard (2003) : *Nouvelles approches en morphologie*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Grevisse, Maurice (1993) : *Le Bon usage*. 13^e édition revue. Paris : Duculot.
- Gross, Gaston (1990) : « Définition des noms composés dans un lexique-grammaire ». *Langue française*, 87. 84 -90.
- Kvavik, H. Karen (1975): "Spanish Noun Suffixes: A Synchronic Perspective on Methodological Problems, Characteristic Patterns and Usage Data". *Linguistics*, 156. 23 – 78.
- McCarthy, John et Prince, S. Alan (1997) : « L'émergence du non-marqué. L'optimalité en morphologie prosodique ». *Langages*, no. 125. 55-99.
- Plag, Ingo (1999): *Morphological Productivity. Structural Constraints in English Derivation*. Berlin: Mouton de Gruyter.
- Plag, Ingo (2003): *Word-Formation in English*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Plag, Ingo (2004): "Morphology Productivity". *Encyclopedia of Language and Linguistics*, Elsevier. 235-252.
- Prince, S. Alan and Smolensky, Paul (1993): *Optimality Theory: Constraint Interaction in Generative Grammar*. Oxford: Blackwell.
- Rainer, Franz (1988): "Toward a Theory of Blocking: The Case of German and Italian Quality Nouns". In *Yearbook of Morphology*, ed. Booij, Geert. and Van Marle, Jaap, 155-186. Dordrecht: Foris.

-
- Rosenberg, Maria (2008) : La formation agentive en français : les composés [VN/A/Adv/P]N/A et les dérivés V-ant, V-eur et V-oir(e). Thèse doctorale. Stockholm University . <http://www.linguistlist.org/issues/19/19-3118.html>
- Ulland, Harald (1993) : *Les nominalisations agentive et instrumentale en français moderne*. Berne : Peter Lang.
- Villoing, Florence (2000) : Les mots composés [VN]N/A du français : réflexions épistémologiques et propositions d'analyse. Thèse de doctorat. Université Paris X-Nanterre.